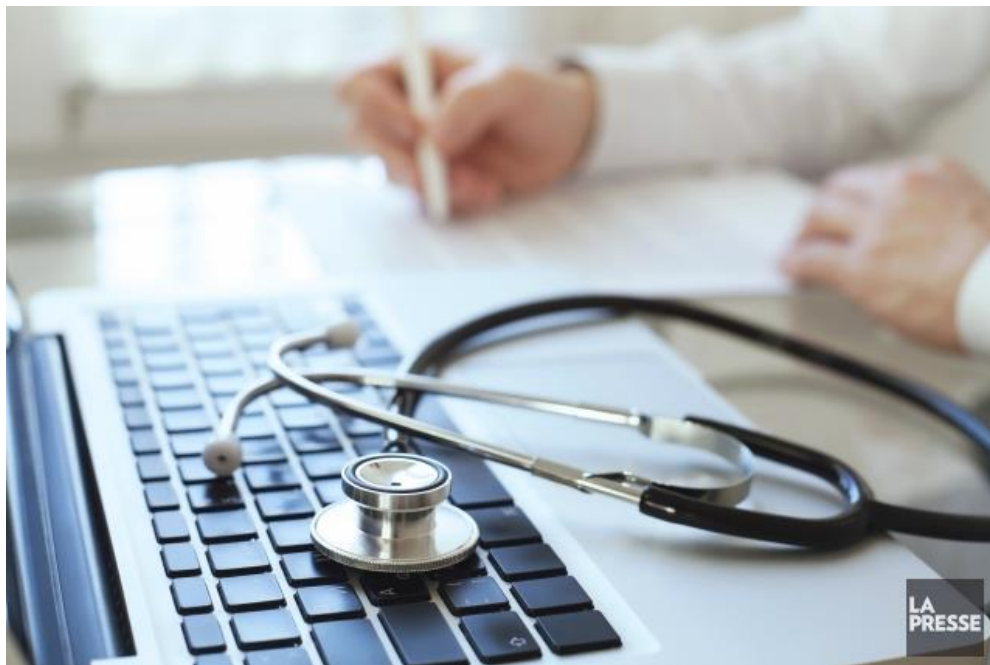


Des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes résidentes en médecine



[Agrandir](#)



POINT DE VUE

La Tribune

Près du tiers des jeunes femmes résidentes en médecine se sont fait demander si elles avaient ou souhaitaient avoir des enfants lors de leurs entrevues afin de se trouver un emploi au cours de la dernière année. Entendre de tels propos, après six à onze ans de formation universitaire et de résidence dans les établissements de santé et unités de médecine familiale, sans compter les une à trois années supplémentaires que doivent

faire ceux qui souhaitent exercer dans un milieu universitaire, c'est tout un choc!

Et pourtant, telle est la réalité en 2016 pour ces femmes qui se sont battues pour exercer une carrière en médecine, comme les hommes le font depuis si longtemps. Avons-nous déjà atteint le sommet de l'égalité des sexes et sommes-nous en train de retourner en arrière et de revenir à des valeurs ancestrales? Sincèrement, j'espère que non!

Que ce soit en médecine ou dans n'importe quelle autre métier ou profession, ces pratiques sont discriminatoires en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et de la Charte canadienne des droits et libertés. Elles portent atteinte aux droits fondamentaux des individus, en raison notamment de leur sexe, de la grossesse ou de l'état civil. Ces questions n'ont rien à voir avec la compétence ou les exigences requises pour occuper un poste de médecin dans le réseau de la santé. D'ailleurs, une organisation ne peut recueillir ce type d'information personnelle, selon la loi.

En réponse à la sortie médiatique de la Fédération des médecins résidents du Québec sur le sujet la semaine dernière, l'équipe du ministre de la Santé et des Services sociaux n'a vraisemblablement pas considéré cela comme un grave problème. Nous avons reçu comme seule réponse que les résidentes concernées n'avaient qu'à porter plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, et qu'aucune action particulière ne serait faite par le ministre. Et pourtant, ce même ministre n'a pas l'habitude de se gêner pour commenter toute autre situation qui le dérange dans notre système de santé et interpeler les personnes concernées.

Notre demande est claire, le ministre doit agir et reconnaître, de façon plus concrète, que ces pratiques sont discriminatoires et n'ont pas lieu d'être. Il doit transmettre des directives claires aux établissements, afin d'enrayer ce problème qui ne devrait même pas exister en 2016.

Nos résidentes sont présentement affectées négativement par cette situation, elles sont convaincues d'être considérées inférieures à un résident masculin pour le même poste, entre deux candidats ayant les mêmes compétences. Il faut savoir que les postes disponibles se font de plus en plus rares et que lesdites résidentes ne peuvent pas vraiment se plaindre de peur de se faire retirer le poste convoité. C'est la moitié des résidents ayant répondu oui à notre sondage, à la question concernant leur désir d'avoir des enfants, qui indiquent que ceci a eu un effet négatif sur leur démarche pour avoir un poste. Est-ce que nous devons considérer nos femmes médecins moins compétentes tout simplement parce qu'elles ont le désir de fonder une famille? Je vous laisse deviner la réponse.

Dr Christopher Lemieux, président de la Fédération des médecins résidents du Québec

